



**LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE STANSTEAD
LORS D'UNE SÉANCE EXTRAORDINAIRE
TENUE LE 16 MARS 2015**

MAIRE

DG et
GREFFIÈRE
PAR
INTÉRIM

Une séance extraordinaire du conseil municipal de la Ville de Stanstead a eu lieu le 16^e jour du mois de **MARS**, de l'an **DEUX MILLE QUINZE**, à l'endroit habituel des sessions.

SONT PRÉSENTS Madame et Messieurs les conseillers suivants, à savoir :

Paul Stuart, Wayne Stratton, Frances Bonenfant, André-Jean Bédard et Guy Ouellet.

EST ABSENTE la conseillère *Rollande Rouleau*.

TOUS FORMANT QUORUM sous la présidence du maire *Philippe Dutil*.

La directrice générale et greffière par intérim, Me Karine Duhamel, est également présente, conformément aux dispositions de la *Loi sur les cités et villes*.

Il n'y a aucune personne dans l'assistance.

1.0

OUVERTURE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE (1.0)

Monsieur le maire, Philippe Dutil, souhaite la bienvenue aux membres de son conseil et à l'assemblée et déclare l'ouverture de la séance. Il est 17 h 15. Les membres du conseil reconnaissent avoir reçu l'avis de convocation au plus tard 24 heures avant la tenue de la séance conformément à l'article 323 de la *Loi sur les cités et villes*.

2.0

2015-03-7277

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR (2.0)

Il est proposé par Paul Stuart

Appuyé par Guy Ouellet

Et unanimement résolu par voix exprimées (5 pour, 0 contre)

QUE l'ordre du jour soit accepté tel que rédigé.

ADOPTÉE

3.0

2015-03-7278

Embauche d'un opérateur en eau potable et usée - Poste permanent (3.0)

CONSIDÉRANT QU'il est opportun de procéder à l'embauche d'un opérateur en eaux potables et usées;

CONSIDÉRANT QU'un comité d'embauche a rencontré des candidats en entrevue et que leur choix s'est arrêté sur M. François Larochelle;

CONSIDÉRANT QU'une proposition sur les conditions et modalités d'emploi, conforme à la politique salariale en vigueur, a été soumise au candidat et que celui-ci l'a accepté;

Il est proposé par Guy Ouellet

Appuyé par Paul Stuart

Et unanimement résolu par voix exprimées (5 pour, 0 contre)

QUE le conseil nomme et embauche M. François Larochelle à titre d'opérateur en eaux potables et usées, le tout, conformément aux modalités d'emplois discutées et acceptées par les parties, lesquelles sont décrites au contrat de l'employé, déposé à son dossier. Le montant de la dépense est approprié à même le budget Hygiène du milieu.



**LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE STANSTEAD
LORS D'UNE SÉANCE EXTRAORDINAIRE
TENUE LE 16 MARS 2015**

MAIRE

DG et
GREFFIÈRE
PAR
INTÉRIM

QUE le conseil mandate et autorise le maire, ou en son absence le maire suppléant, et la directrice générale et greffière par intérim à signer pour et au nom de la Ville ledit contrat de travail avec M. François Larochelle.

ADOPTÉE

4.0
2015-03-7279

Octroi d'un mandat de services professionnels à une firme d'ingénieurs pour la supervision des travaux relatifs à l'appel d'offres 2014-41 - Renforcement de la passerelle près de la vieille douane (4.0)

CONSIDÉRANT QUE le conseil accordait à Groupe Poirier inc., par la résolution 2014-03-7269, le mandat de renforcement de la passerelle près de la vieille douane;

CONSIDÉRANT QU'il est opportun de mandater une firme d'ingénieurs dans le but de superviser les travaux;

CONSIDÉRANT QUE des deux soumissions reçues par la directrice générale et greffière par intérim, celle de l'entreprise Groupe SM inc. s'avère être la plus avantageuse;

*Il est proposé par Frances Bonenfant
Appuyé par André-Jean Bédard
Et unanimement résolu par voix exprimées (5 pour, 0 contre)*

QUE la Ville attribue le mandat de services professionnels pour la supervision des travaux relatifs à l'appel d'offres 2014-41, à Groupe SM inc. au montant de **4 190 \$**, taxes en sus, tel qu'indiqué par la soumission produite en date du 10 mars 2015. Le montant de la dépense est approprié à même le surplus.

ADOPTÉE

5.0
2015-03-7280

Contrat de courtage relatif à la vente de l'immeuble situé au 70-74, rue Principale (5.0)

CONSIDÉRANT QUE le contrat de courtage avec les courtiers immobiliers Jacques Dupont et Troy Winter expirera au cours du mois de mars 2015;

CONSIDÉRANT QUE la Ville a proposé le mandat de vendre l'immeuble situé au 70-74, rue Principale à la courtière immobilière Mme Sonia Nepton et qu'elle a accepté;

*Il est proposé par Wayne Stratton
Appuyé par Paul Stuart
Et unanimement résolu par voix exprimées (5 pour, 0 contre)*

QUE le conseil mandate la courtière immobilière Mme Sonia Nepton afin de vendre la propriété située au 70-74, rue Principale pour une durée de six (6) mois.

QUE le conseil autorise, le maire ou en son absence le maire suppléant, et la directrice générale à signer pour et au nom de la Ville un contrat de courtage d'une durée de six (6) mois ainsi qu'une promesse d'achat, le cas échéant, avec Mme Sonia Nepton, le tout selon les termes et conditions établies.

ADOPTÉE

6.0
2015-03-7281

Renouvellement du contrat de travail de Me Karine Duhamel à titre de directrice générale (6.0)

CONSIDÉRANT QUE le contrat de travail de la Ville avec Me Karine Duhamel, à titre de directrice générale doit être renouvelé;



**LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE STANSTEAD
LORS D'UNE SÉANCE EXTRAORDINAIRE
TENUE LE 16 MARS 2015**

MAIRE

DG et
GREFFIÈRE
PAR
INTÉRIM

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont pris connaissance des conditions de renouvellement du contrat en assemblée de travail et que la signature d'un nouveau contrat de travail à durée indéterminée est approprié;

Il est proposé par Guy Ouellet

Appuyé par Paul Stuart

Et résolu par voix exprimées (6 pour, 0 contre)

QUE le conseil renouvelle le contrat de travail avec Me Karine Duhamel, à titre de directrice générale pour une durée indéterminée, le tout, conformément aux dispositions de la politique salariale et du contrat de travail, lequel est classé au dossier de l'employée. Le montant de la dépense est approprié à même les postes budgétaires concernés.

QUE le conseil mandate et autorise le maire, ou en son absence, le maire suppléant, et la directrice générale et greffière par intérim à signer pour et au nom de la Ville ledit contrat de travail avec Me Karine Duhamel.

ADOPTÉE

7.0

VARIA (7.0)

8.0

PÉRIODE DE QUESTIONS DE L'ASSISTANCE (8.0)

Le conseil se met à la disposition de son assistance conformément à l'article 322 de la *Loi sur les cités et villes* et rappelle que les questions doivent traiter exclusivement des sujets prévus à l'ordre du jour.

9.0

2015-03-7282

LEVÉE DE LA SÉANCE (9.0)

Il est proposé par Paul Stuart

Appuyé par Guy Ouellet

Et unanimement résolu par voix exprimées (5 pour, 0 contre)

QUE les sujets ayant tous été traités, la séance extraordinaire soit levée. Il est 18 h 12.

ADOPTÉE

Respectueusement soumis,

**M. Philippe Dutil,
Maire**

**Me Karine Duhamel,
Directrice générale et greffière par
intérim**